



## AVIS PUBLIC

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2022**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que le trésorier déposera à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, le 19 juin 2023 à 19h30, le rapport financier de la Ville de Montmagny ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022.

FAIT à Montmagny, ce neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

La directrice du greffe, des affaires  
juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate  
Ville de Montmagny